



Me rétracter sur achat d'un vehicule neuf

Par **skwals**, le **07/09/2012** à **01:53**

Bonjour,

Aujourd'hui j'ai fait l'acquisition d'un véhicule neuf.

Le vendeur m'a remis le bon de commande et l'organisme de crédit a accepté mon dossier de prêt.

Je souhaiterais savoir si il y a moyen d'annuler la vente concernant le véhicule car le modèle choisi est un 5P et mon coup de coeur va pour le modèle 3P.

Est il encore possible de revenir sur ma décision d'achat?

Par **chaber**, le **07/09/2012** à **07:48**

bonjour,

"L'emprunteur a 7 jours francs à compter de la date à laquelle il a accepté l'offre de prêt pour se rétracter.

S'il a, par exemple, accepté l'offre de prêt un mercredi, il peut exercer son droit de rétractation jusqu'au mercredi suivant à minuit.

Lorsque le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au prochain jour ouvrable. Ainsi, lorsque l'emprunteur accepte l'offre le mardi 24 avril 2001, le mardi suivant étant un jour férié (le 1er mai), il peut revenir sur son engagement jusqu'au mercredi 2 mai à minuit.

L'emprunteur doit normalement exercer son droit de rétractation en retournant à

l'établissement bancaire le bordereau détachable annexé au contrat de prêt.

Cependant, lorsque l'offre ne comporte aucun formulaire spécifique, il peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'établissement de crédit.

La lettre ou le bordereau doit être posté au plus tard le dernier jour du délai de rétractation, avant minuit".

<http://www.credit-voiture.eu/delais-retractation.html>